

Troisième séance, jeudi 15 mars 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation.
– Projet de décret N° 306 relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux; entrée en matière et lecture des articles. – Rapport N° 304 sur le postulat N° 260.01 Michel Losey/Charly Haenni (mise en place d'un contrat nature entre les propriétaires de chalets sis sur la rive sud du lac de Neuchâtel et les collectivités publiques). – Projet de loi N° 287 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois; entrée en matière et début de la 1^{re} lecture. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 35.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: MM. Bernard Aebischer, Claude Chassot, Pascal Kuenlin, Benoît Rey et Emanuel Waeber.

M^{mes} et M. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre et Claude Lässer, conseillères et conseiller d'Etat, sont excusé-e-s.

Communications

Le Président. 1. Ce matin, nous allons procéder aux deux dernières élections du Conseil de la magistrature. Il s'agit d'un membre provenant du Ministère public et d'un autre issu des autorités judiciaires de la première instance.

2. A 10 heures, soit plus ou moins à l'issue de ces élections, quatre membres élus du Conseil de la magistrature seront assermentés. Demain matin, nous procéderons aux autres assermentations dès 8h30.

3. Je vous rappelle qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Grand Conseil, le temps de parole lors de vos interventions a été réduit de 10 à 5 minutes. Merci de respecter cette nouvelle consigne.

4. Je vous informe également que la porte d'entrée principale de la salle du Grand Conseil a été légèrement modifiée afin qu'elle se ferme toute seule. Je vous serais dès lors reconnaissant de ne pas tirer pour vouloir refermer vous-même la porte à votre passage. Le bras métallique a déjà été cassé à deux reprises depuis mardi! Comme quoi les parlementaires sont efficaces!

5. Je rappelle, pour ceux qui ne le sauraient pas encore qu'il ne faut pas déplacer les micros que vous avez sur vos pupitres. Lorsque la régie vous donne la parole et si vous avez déplacé la prise, vous n'avez plus la parole vu que la lampe s'allume là où le micro est posé à l'origine.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

de M. Tarkan Göksu, nommé juge suppléant près le Tribunal cantonal.

– Il est passé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. M. Göksu, je vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre nouvelle fonction. (*Applaudissements*).

Projet de décret N° 306 relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission des routes et cours d'eau s'est réunie sous sa nouvelle désignation et composition le 15 février dernier.

En ce qui concerne l'étude du message N° 306, je vous renvoie aux communications de la présidence à l'entrée de cette session. La commission est entrée en matière sur le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux.

Le décret comprend les montants à investir entre 2007 et 2011, selon l'article 3. Il s'agit d'un crédit de 5,9 millions de francs utilisés pour la réalisation des adaptations encore subventionnables des étapes inscrites dans le message ainsi que pour les travaux subven-

¹ Message pp. 222 ss.

tionnables relatifs aux PGEE, ceci selon la répartition suivante: adaptation des STEP: 3 700 000 francs; PGEE: 2 200 000 francs; remplacement de canalisations en unitaire: 700 000 francs; total: 6 600 000 francs; solde disponible, donc à retirer du total: 700 000 francs; total nécessaire du crédit: 5 900 000 francs.

L'évolution du traitement des eaux par les installations actuelles a le mérite de séparer les eaux dites sales et claires. Il faut saluer cette amélioration. Il ne faut pas pour autant montrer du doigt les communes qui sont encore dotées d'un système unitaire. La commission a constaté que quarante ans d'épuration coûtent vraiment très cher, mais elle est satisfaite d'apprendre que 92% des habitants sont raccordés.

Par conséquent, nous prenons acte que l'ordonnance fédérale de 1997 est respectée dans les meilleures conditions et que le principe du pollueur-payeur est de plus en plus prescrit. L'élaboration des PGEE 2008 est terminée à hauteur de 40,28%. Par conséquent, la commission, avec les réflexions faites lors de la séance, propose au Grand Conseil d'entrer en matière et de soutenir ce projet de crédit additionnel de 5,9 millions. Il est à noter aussi que la commission de gestion est favorable à ce projet.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur de la commission, M. le Député Elian Collaud, pour sa présentation, mais permettez-moi de rappeler quelques points sur l'épuration des eaux. Tout d'abord, je crois que le rapporteur l'a dit, ces quarante dernières années, la Confédération a payé environ 370 millions de francs de subventions en faveur de notre canton. Avec la loi fédérale sur les eaux du 20 juin 1997, qui concrétise le principe du pollueur-payeur, seul un nombre restreint d'objets bénéficie encore de subventions; c'est ce qui fait l'objet de ce message.

Tout d'abord pour les PGEE, pour qu'ils soient subventionnés, il faut que les demandes aient été effectuées avant la fin 2002. En ce qui concerne les STEP, il faut, dans que les demandes aient été faites avant la fin 1997. En ce qui concerne l'évolution des subventions, entre 1972 et 2005, le canton a versé près de 189 millions de francs. Comme pour la Confédération, le nombre d'objets encore subventionnables s'est considérablement réduit. Pour la mise en séparatif, le subventionnement est exclusivement cantonal. Il est peu incitatif, il faut le reconnaître, puisque son montant se calcule en fonction de la classification des communes.

En ce qui concerne le bilan de ces quarante ans d'épuration, permettez-moi de rappeler que nous avons 29 STEP dans le canton, qui représentent 630 000 équivalents habitants. En ce qui concerne le taux de raccordement, le rapporteur l'a dit, nous avons 92% de la population qui est raccordée. Il reste à raccorder 3%. Nous savons qu'il reste des habitants qui ne sont pas raccordés et, par conséquent, d'autres mesures doivent être prises. Puis, il y a 3% des exploitations agricoles qui ne sont pas raccordées, mais elles sont épurées par la voie agricole.

En ce qui concerne le projet qui vous est présenté, il est prévu d'assainir quatre STEP, respectivement de subventionner des investissements de quatre STEP, notamment pour la STEP d'Estavayer-le-Lac pour

4 300 000 francs d'investissements, celle de Villars-sur-Glâne (10 200 000 francs d'investissements), celle de Marly (7 millions de francs d'investissements) et la STEP de Posieux, pour une nouvelle conduite de restitution, pour 2 100 000 francs d'investissements, soit un montant subventionnable de 23 600 000 francs.

En ce qui concerne les PGEE, une bonne partie de ceux-ci sont terminées, environ 40%, et le reste est en examen.

Remplacement de systèmes unitaires par des systèmes séparatifs: on sait que cela fait beaucoup discuter, les subventions cantonales sont versées depuis 1993. Le taux de subventionnement retenu, entre 4% et 31%, est peu incitatif – je l'ai dit tout à l'heure – et il est inversement proportionnel à la classification des communes. En vertu du principe de causalité, cette contribution cantonale sera abrogée dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les eaux. Le crédit d'engagement additionnel qui vous est présenté aujourd'hui concerne les STEP, les PGEE et le remplacement des canalisations en unitaire pour un total de 6 600 000 francs. Le solde disponible de l'ancien crédit d'engagement se monte à 700 000 francs, mais c'était la situation au 31 décembre 2005. Je précise que le montant disponible au 31 décembre 2006 est de 250 000 francs, puisque, entre deux, des subventions ont été versées. Donc, le total nécessaire, comme l'indique le document, est de 5 900 000 francs.

C'est avec ces considérations que je vous demande d'entrer en matière et d'adopter le projet de décret. Ce crédit permettra de garantir le paiement des subventions aux communes ainsi qu'aux associations.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). La Commission des finances s'est réunie le 28 février pour examiner cet objet et c'est à l'unanimité qu'elle vous propose d'accepter ce projet, sous l'angle financier uniquement.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Dans le cadre de l'examen du message accompagnant le projet de décret N° 306, le groupe démocrate-chrétien a pris note que tous les efforts consentis à ce jour visant à maîtriser au mieux tout le processus d'évacuation et de traitement des eaux usées n'ont pas été vains en regard de l'état sanitaire de nos cours d'eau et de la sécurisation des nappes phréatiques.

Ces efforts ont coûté aux collectivités et aux propriétaires d'immeubles raccordés ou raccordables des centaines de millions, avoisinant même les 2 milliards de francs. Il est vrai que les changements de cap de l'Office fédéral de l'environnement à la fin des années nonante, via la nouvelle loi sur les eaux, qui exigeait le passage du régime unitaire au système séparatif, puis l'interdiction totale d'épandage des boues d'épuration dans les champs ont pesé très lourdement dans ces investissements.

Et cela ne va pas s'arrêter en si bon chemin malheureusement! En effet, l'application des dispositions liées aux contraintes du PGEE demande aux communes et aux propriétaires privés non seulement l'assainissement du réseau d'évacuation des eaux mais également de provisionner des montants pour le remplacement

de ces installations, sans compter, et cela devrait venir rapidement si M. le Conseiller d'Etat Godel décide d'empoigner le problème, les applications coûteuses de la mise en œuvre de la loi cantonale sur les eaux.

Tout cela pour vous rappeler qu'en moins de quarante ans, nous aurons financé deux systèmes complets d'évacuation et de traitement des eaux usées, provisionné le troisième et pris en charge les mesures d'assainissement des cours d'eau et conduites d'écoulement des eaux pluviales. Mais le plus aberrant dans toute cette histoire est le fait que nous continuons toujours à évacuer nos défécations avec de l'eau de source. A l'heure où la consommation d'eau potable est un souci pour des centaines de millions d'habitants de notre planète, est-ce toujours bien raisonnable de procéder de la sorte? La question est ouverte!

Aux yeux du groupe démocrate-chrétien, la coupe est pleine et les cris et grincements de dents se font déjà entendre. Le Conseil d'Etat, respectivement la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, doivent tout mettre en œuvre afin que le troisième chapitre du roman «Histoires d'eau» puisse être lu et apprécié avec un peu plus d'entendement. Devons-nous vraiment tout mettre sur le dos d'une seule et même génération?

J'attends avec beaucoup d'intérêt la réponse de M. le Commissaire du gouvernement.

Avec ces quelques remarques et considérations, le groupe démocrate-chrétien entre en matière et va accepter ce projet de décret. Les crédits additionnels vont servir à terminer les ouvrages déjà votés et en cours d'achèvement. Le groupe démocrate-chrétien demande toutefois à la DAEC de veiller à ce que le crédit de 700 000 francs prévu pour le remplacement des conduites unitaires ne soit utilisé que pour des cas de force majeure qui, après analyse financière et une pesée des intérêts, démontrent que la mise en système séparatif serait disproportionné par rapport au gain réel en matière d'assainissement du réseau.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Freisinnige Fraktion hat die Botschaft und das Dekret eingehend diskutiert, studiert und wird ihm einstimmig zustimmen.

Gestatten Sie mir eine Bemerkung zu den Misch- und Trennsystemen. Die Freisinnige Fraktion möchte festhalten, dass für diese Projekte zusammen mit den Gemeinden pragmatische Lösungen gesucht werden müssen und nicht befohlen werden können. Wie Christian Bussard ausgeführt hat, haben wir bereits sehr viel ausgegeben für diese Systeme, und es wäre ganz wesentlich, dass das zusammen mit den Gemeinden gemacht würde, und zwar auf einem pragmatischen und nicht auf einem doktrinären Weg für die Zukunft.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Concernant le décret relatif à un crédit d'engagement pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux, après un examen approfondi du message N° 306, les membres du groupe de l'Union démocratique du centre – comme le canton de Fribourg est un bon élève en ce qui concerne les travaux de protection des eaux d'après ses voisins – sont également de bons élèves et acceptent ce décret à une très grande majorité.

Une question viendrait du groupe de l'Union démocratique du centre : Peut-on savoir à combien se monte le subventionnement par district? Depuis le début des subventionnements, combien a-t-on dépensé par district?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Die Fraktion Mitte-Links-Bündnis unterstützt diesen fünften und letzten Kredit von knapp 6 Mio. Franken zur Modernisierung der Kläranlagen, der völlig unbestritten und notwendig ist.

Die Abwasserreinigung ist einer der wenigen Umweltbereiche, in denen man von einer Erfolgsgeschichte sprechen kann. Dank grosser Anstrengungen hat sich der Gewässerzustand in der Schweiz im Vergleich zu den 60er- und 70er-Jahren verbessert.

Die erste Etappe ist mit dem Bau der Kläranlagen bald abgeschlossen, aber immer noch sind etwa 8000 Haushaltungen in Freiburg nicht an eine ARA angeschlossen, so dass sich trotzdem erhebliche Gewässerverschmutzung ergibt. Freiburg gehört also zu jenen Kantonen, die noch Hausaufgaben zu erledigen haben. In Zukunft wird das vor allem viel Aufwand brauchen, um veraltete und undichte Kanalisationen zu ersetzen. Der Kanton findet zu Recht, dass der heutige kantonale Subventionsansatz für die Trennung von Abwasser und Grauwasser, also das Trennsystem, nur einen ungenügenden Anreiz bietet. Dass er dies zum Anlass nimmt, diese Subventionen einfach abzuschaffen, ist hingegen weniger verständlich. Die privaten Bauherren, die Bauherren allgemein, sind zum Trennsystem verpflichtet und führen dies auch aus. Die Gemeinden sind für den öffentlichen Grund im Prinzip auch dazu verpflichtet. Es gilt nun, dies sukzessive auch durchzusetzen. Ohne finanzielle Beteiligung des Kantons wird dies kaum möglich sein. Peitsche ohne Zuckerbrot ist pädagogisch unwirksam. Das Mitte-Links-Bündnis stimmt also dem heutigen, bescheidenen Kredit von knapp 6 Mio. im Bewusstsein zu, dass der Gewässerschutz weiterhin erhebliche Investitionen brauchen wird.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a lu attentivement le message du Conseil d'Etat ainsi que le décret N° 306. Il recommande à l'unanimité d'accepter son entrée en matière et de voter son crédit.

Toutefois, je me permets de me rallier aux considérations de M. Christian Bussard.

Le Rapporteur. D'abord, je remercie tous les intervenants, qui ont adressé un message clair au niveau du travail qui a été fait. Chacun relève le travail bien fait jusqu'à maintenant. Evidemment, qu'aux questions de MM. Bussard et Genoud, je laisserai le soin à M. le Commissaire d'y répondre directement.

Quant au crédit de 6 millions, qui semble modeste pour M^{me} Mutter, je pense qu'un crédit de 6 millions, c'est déjà un grand crédit quand on parle de millions.

Ensuite, il faut saluer aussi le succès écologique. Et, bien entendu, la question des subventions sera traitée aussi par M. le Commissaire.

A ce stade de la discussion, la commission prend acte que chacun veut entrer en matière.

Le Commissaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui se sont exprimés au nom de leur groupe respectif pour accepter ce projet de décret concernant ce crédit additionnel pour le subventionnement en faveur de l'épuration des eaux.

En ce qui concerne les remarques et critiques qui ont été émises, principalement par le député Christian Bussard, et cela concerne aussi d'autres intervenants, permettez-moi de dire ceci. Je ne crois pas que la collectivité va payer deux, trois ou quatre fois, mais cela mérite quand même quelques précisions.

Tout d'abord, en ce qui concerne le système unitaire, qui a été préconisé au début de l'épuration, il faut admettre que la technique a changé et que, par conséquent, les spécialistes en la matière ont opté pour un système en séparatif, qui est plus judicieux et plus économique pour l'épuration. Mais je crois aussi pouvoir dire que la majorité des collecteurs ont été construits concrètement en système séparatif. Pour ce qui reste maintenant en système unitaire, j'insiste là-dessus, l'Etat ne va pas obliger les communes, les collectivités, les associations de changer ces collecteurs. C'est simplement une incitation, ce n'est pas une obligation, avec ce montant de 700 000 francs. Je dois reconnaître, comme l'a dit la députée Christa Mutter, que les montants ne sont pas importants, mais si vous pensez que l'Etat va vous pousser, ce n'est pas dans l'objectif de vraiment faire des frais, mais c'est surtout dans l'optique de diminuer les frais d'exploitation. En effet, si vous avez toute l'eau qui arrive en unitaire, les frais d'exploitation, au niveau des STEP, y seront supérieurs. Donc, c'est vraiment dans l'intérêt des communes, des associations, par définition ceux qui paient les frais d'exploitation, de changer de système tout en admettant que c'est dommage qu'au départ, on n'ait pas été directement dans ce sens-là. Mais vous le savez, comme dans beaucoup de domaines, la technique change. Et lorsque la technique nous démontre que c'est mieux de changer, eh bien, il faut changer!

Les autres problèmes soulevés par le député Christian Bussard par rapport aux problèmes d'eau ne font pas l'objet de ce message. Très concrètement, ils seront traités dans le cadre de la loi sur les eaux, de ce que le député Bussard a qualifié d'«Histoire d'eau». Permettez-moi de dire à cet effet que j'ai l'intention, et la ferme intention, de venir avec cette loi d'ici cet automne, cette loi ayant déjà usé trois conseillers d'Etat, puisque le projet était au départ l'œuvre de l'ancien conseiller d'Etat Pierre Aeby! Ensuite, il y a eu mon collègue Claude Lässer, Directeur actuel des finances et M. Beat Vonlanthen, mon prédécesseur à la DAEC.

En ce qui concerne ce projet de loi, de très, très nombreuses discussions ont eu lieu avec l'Association des communes et le représentant de l'Association des préfets. Et, aujourd'hui, je peux dire qu'on a à peu près – je dis bien «à peu près» – trouvé un consensus dans la mesure où il y a encore un fonds qui fait défaut. Et les représentants des communes fribourgeoises se battent bec et ongles pour éliminer ce fonds. Je sais qu'il y a des avis divergents. Nous aurons bien sûr l'occasion d'en rediscuter cet automne.

En ce qui concerne la question concrète du député Joe Genoud par rapport à l'argent versé par district, je l'ai

examinée. On n'a pas de statistique par district. Par contre, ce que je peux dire c'est qu'au niveau de l'épuration, les 92% qui sont épurés, c'est quasiment égal dans tous les districts, il y a très peu d'écart. Par conséquent, sous cet angle-là, au niveau environnemental, on peut dire que tous les districts sont à égalité.

En ce qui concerne la remarque de la députée Christa Mutter, je crois que je l'ai déjà dit, ces montants sont élevés selon le côté duquel on se place. Mais d'un autre côté, ils ne paraissent pas élevés, parce qu'on doit toujours lutter dans l'intérêt de l'environnement. Et si certains souhaitent encore faire mieux, nous aurons encore l'occasion d'en parler lorsqu'on discutera de la loi sur les eaux.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aeby-Egger (ACG/SC), Andrey (PDC/GR), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Binz (UDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Mauron (PS/GR), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Stempfël-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). *Total: 98.*